Image not found or type unknown

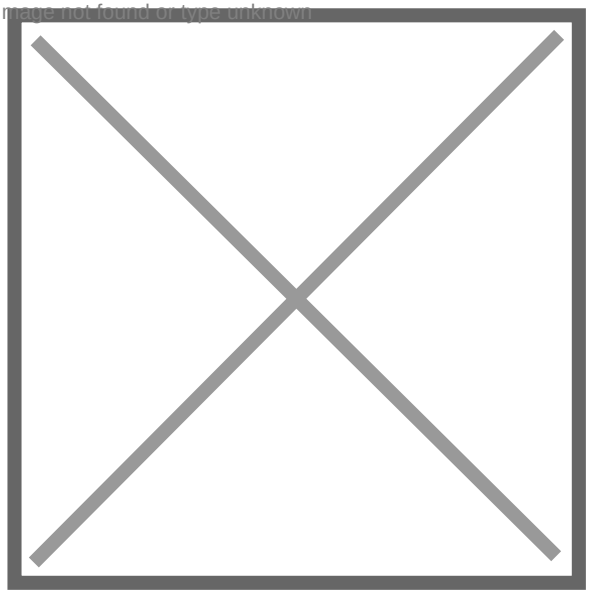

Vente annulée pour cause de non-solvabilitée

Par **marie**, le **19/11/2010** à **19:11**

Bonjour,
après une vente très appuyée,j'ai achetée un lit le 11/11/2010.
Bien sur pour financer cet achat de 2800€, j'ai du faire" une offre préalable de crédit accessoire à une vente ou prestation de service, le cas échéant à domicile ".
Ce lit a été livré le jour même, alors que je préférai attendre la réponse de la maison de crédit.
Aujourd'hui (le 19/11/2010), le vendeur me signale que je ne suis pas solvable!
Comment cela ce passe t-il au niveau de leur responsabilité, et quels sont mes droits, car le délai des 7 jours est passé?
Merci, de votre aide.
Cordialement.

Par **amajuris**, le **19/11/2010** à **19:56**

bjr,
je ne comprends pas tout dans vos explications.
c'est vous qui savez si vous êtes solvable et non le vendeur.
le vendeur sait simplement s'il est payé ou non.
est-ce un achat à crédit ou non ?
votre vendeur était-il informé que vous demandiez un crédit pour cet achat.?
vous parlez de la responsabilité du vendeur sans mentionner votre responsabilité éventuelle.
un lit à 2800 € doit être douillet...

Par **marie**, le **19/11/2010** à **20:19**

Bonsoir,
je suis passée par la maison de crédit du Magasin, et le lit est toujours dans son emballage!
Dommage, je l'aurais bien adopté!
Merci de vos conseils.

Par **Marion2**, le **19/11/2010** à **20:59**

IL n'a pas été notifié "sous réserve d'acceptation du crédit" ?

Par **marie**, le **19/11/2010** à **22:10**

Bonsoir,
il est marqué que le prêteur se réserve le droit d'accorder ou de refuser le crédit dans un délai de 7 jours à compter de mon acceptation donc du 11/11/2010.
Le délai est dépassé depuis 1 jours. Comment être sur que je ne vais pas être débité sur mon compte, vu qu'ils ont mon R.I.B., photocopie de pièce d'identités,n° SIRET .Doivent-ils me fournir un document pour me prouver que tout a bien été annulé ,avant de leur rendre cet achat?
Merci.

Par **Marion2**, le **19/11/2010** à **22:37**

Avez-vous signé une autorisation de prélèvements ?

Si c'est le cas, allez très rapidement à votre banque et demandez l'annulation ou la révocation de l'autorisation de prélèvement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés